

Pour Zemmour, attaqué par un ignorant voulant faire croire qu'il connaît le coran. Par Philippe Jallade

écrit par Philippe Jallade | 23 juin 2014



✘ Un [article mensonger](#) du Huffington post, écrit par Asi Arif, un élève-avocat (ça promet !) prétend donner des leçons de coran à Eric Zemmour, j'ai donc demandé à notre spécialiste es coran Philippe Jallade de nous écrire la contre-argumentation, contre-argumentation qu'il a déjà largement et longuement développée sur Résistance républicaine, voir ses articles dans notre dossier [Analyse du coran et des haddith-s.](#)

Christine Tasin

“Il n’y a pas de contrainte en religion”

Zemmour n’a jamais pris la peine de citer ce verset et pourtant, il est contenu dans la première sourate (qui elle-même se divise en deux chapitres) du Coran. »

COMMENTAIRE

. « *ce verset ... est contenu dans la première sourate du Coran...* »

Or la première sourate n'est constituée que de sept versets très courts ; même un Asi Arif peut vérifier facilement que le verset « *Il n'y a pas de contrainte en religion* » qu'il évoque ne figure pas dans la première sourate. Le roi du coran Asi Arif, ne se sent pas un peu con de se prendre ainsi les pieds dans le tapis dès son entrée en scène, aux yeux du monde ?

Par charité donnons à Asi Arif la référence de ce verset, qu'il ne connaît pas : sourate 2, verset 256.

. Aucun menteur-taqyiste à la mode du clone Asi Arif *n'a jamais pris la peine de citer* ce verset EN ENTIER, ni son tafsir (exégèse) par les pontes traditionnels de l'islam. **Le sens réel de ce verset est exactement l'opposé de ce que les enfumeurs racontent actuellement aux Européens.**

Verset complet 2. 256. *Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc, quiconque mécroît au Rebelle (Taghout) tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient. (Traduction Hamidullah).*

Pour en savoir un peu plus sur le sujet :

<http://resistancerepublicaine.com/2013/pas-de-contrainte-en-religion-par-philippe-jallade/>

...

. « Une multitude de versets coraniques vont en ce sens, sans qu'on en entende jamais parler. Au verset 100 du chapitre 10, il est affirmé:

“Et si Ton Seigneur avait imposé Sa Volonté, assurément tous ceux qui sont sur la terre auraient cru, ensemble. Veux-tu donc forcer les Hommes à devenir croyants ? »

COMMENTAIRE :

Il s'agit du verset 99 -selon la numérotation universelle fixée par l'université Al-Azhar il y a près d'un siècle-, et non du verset 100. Merci à Asi Arif d'indiquer quelle est la version du coran qu'il utilise (ou plutôt, utilisée par la personne dont il a recopié l'argumentaire).

. Asi Arif ignore-t-il le système coranique des versets abrogeant / abrogés ; pour faire simple : si des versets se contredisent, il faut suivre celui qui est le plus récent.

Le verset cité ici par Arif appartient à la sourate (chapitre) n°10 dans l'ordre du coran « livre » mais cette sourate est le n°51 dans l'ordre chronologique de la « révélation ». Elle date de la période pré-hégire (i.e. mecquoise) ; les quelques versets (et non pas « une multitude » comme prétend Arif) relativement tolérants de cette période sont abrogés par les versets de la période post-hégire (i.e. médinoise), intolérants, violents et nombreux. Ne serait-ce d'ailleurs point là la raison pour « qu'on en entende jamais parler », hein Arif ?

Tout le monde a bien compris ? Asi Arif veut « démontrer le coran », sur un sujet fondamental, la violence, en s'aidant d'un verset qui n'est pas le bon, qui n'a plus cours, abrogé, annulé. Asi Arif est un grand maître !

D'ailleurs, quoique cette sourate 10 puisse être cataloguée « tolérante », il n'est peut-être pas inintéressant de voir ce que

disent les versets suivants. Le premier verset ci-dessous a le numéro 100 car le numéro 100 attribué au verset qui le précède est une erreur de Asi Arif. Cf. supra

100. Il n'appartient nullement à une âme de croire si ce n'est avec la permission d'Allah. Et Il voue au châtement ceux qui ne raisonnent pas.

101. Dis : "Regardez ce qui est dans les cieux et sur la terre". Mais ni les

preuves ni les avertisseurs (prophètes) ne suffisent à des gens qui ne croient pas.

102. Est-ce qu'ils attendent autre chose que des châtements semblables à ceux des peuples antérieurs ? Dis : "Attendez ! Moi aussi, j'attends avec vous".

« Mais la guerre n'est pas offensive; elle est strictement et purement défensive en Islam. Abstraction faite de toutes les applications qui sont faites des versets que nous allons ici étayer, il faut d'emblée préciser que ce sont les hommes qui doivent se réformer pas le Livre. Le Livre n'appelle pas à la guerre; il institue un corps de règles de base en matière de guerre défensive (ne pas tuer les enfants, les femmes, ne pas détruire les habitations, les lieux de culte, etc.). (NOTE 1)

Revenons-en à la fameuse question de la guerre sainte. Cette dernière est prévue par le chapitre 60, versets 40 à 42 lesquels disposent :

"La permission de se battre est accordée à ceux contre qui la guerre est faite, parce qu'ils ont été injustement traités -et Allah a assurément le pouvoir de les aider- ... etc (NOTE 2).

Donc, selon le démontreur-de-coran et donneur-de-leçons-à-Zemmour, la

guerre sainte est prévue à la sourate 60, versets 40 à 42. C'est tout ? Il n'y a rien d'autre ?

Ici, que les lecteurs curieux, chercheurs de science, ne se jettent pas avidement sur leur exemplaire du coran pour vérifier au chapitre (sourate) 60, versets 40 à 42, car il y a un trou : la sourate 60 n'a que 13 versets. Ces lecteurs seront déçus de la même manière en feuilletant les sourates suivantes, ou précédentes. Donc, ce n'est pas la bonne sourate, à nouveau, que nous indique A Arif-le-farceur.

On trouve trace de cette grossière erreur de numérotation de sourate sur internet il y a quelques années, la référence erronée étant alors sourate 62 (au lieu de sourate 60 aujourd'hui selon A Arif, elle aussi erronée). Asi Araf devrait être prudent en copiant des sites comme celui de la « Communauté Musulmane Ahmadiyya la Belgique », mise à jour 3 mars 2010, qui fait la promotion elle aussi d'un islam pacifique, -du jamais vu dans l'histoire et dans les textes de l'islam- strictement destinée aux Européens.

Cette sourate 60 (ou 62, ne vous battez pas) est en fait la sourate 22, versets 39-41.

Ce verset 39 est bien défensif -comment les musulmans, sans cesse exhortés ailleurs à attaquer, n'auraient pas le droit de se défendre-, et, selon A Arif, c'est tout ce qu'il y a dans le coran en matière de guerre sainte. Quelle escroquerie !

Le truc est simple : pour « démontrer » son affaire, l'illusionniste A Arif cite un verset où on ne parle pas de djihad. Pourtant pour trouver le djihad il suffit de feuilleter un peu jusqu'au dernier verset de la même sourate :

Sourate 22 verset 78 (partiel)

22.78.{?} ?????????? ??? ??????? ?????? ?????????? ???? ???????????????

22.78. Traduction Hamidullah : Et lutez pour Allah avec tout l'effort qu'Il mérite. C'est Lui qui vous a élus;

Autre traduction : Combattez pour la cause de Dieu comme il convient

de la faire ; vous êtes ses élus...

Autre traduction : Combattez pour la cause de Dieu, car il a droit à la lutte que les croyants mènent pour lui.

Etc etc...

Le contradicteur de Zemmour, intentionnellement, en habile « taqyiste », pour « démontrer le coran », ne cite pas les bons versets, qui sont pourtant nombreux.

Pour notre part nous nous contenterons ci-dessous aujourd'hui de ces deux versets de la sourate 9, l'avant-dernière du coran, chronologiquement parlant.

verset 5 (appelé verset de l'épée) :

9.5. Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salat et acquittent la Zakat, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

Autre traduction : À l'expiration des mois sacrés, tuez les polythéistes partout où vous les trouverez ! Capturez-les ! Assiégez-les ! Dressez-leur des embuscades ! S'ils se repentent, s'ils accomplissent la salât, s'ils s'acquittent de la zakât, laissez-les en paix, car Dieu est Clément et Miséricordieux.

Important : Ce verset abroge les autres versets (au nombre de 124 selon certains) du coran éventuellement « tolérants ».

verset 29 (appelé « verset de la dhimmitude ») :

9.29. Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité (l'Islam), parmi ceux qui ont reçu le Livre (juifs et chrétiens), jusqu'à ce qu'ils versent la capitation <le tribut> par leurs propres mains, après s'être humiliés.

Philippe Jallade

NOTE 1 : Tout ceci n'est qu'affabulation délirante, rien de tel dans le coran ; au passage A Arif ne sait visiblement pas faire la différence entre coran et hadiths, qui par ailleurs se contredisent les uns les autres sur le sujet)

NOTE 2 : Autres traductions (début du verset 39) :

. Traduction Hamidullah : Toute autorisation de se défendre est donnée à ceux qui ont été attaqués, parce qu'ils ont été injustement traités

. Autre traduction : Permission de se défendre est donnée à ceux qui ont combattu, s'ils ont été lésés.

. Autre traduction : Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués (de se défendre) – parce que vraiment ils sont lésés...

NOTE 3 : Peut-être est-ce l'explication de cette « erreur » de numérotation de sourate (60 au lieu de 22).